

2021

MARS



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

L'ÉCHO

L'ÉCHO



Inscription 2021

Camp de Jour

Au bureau municipal (750, rue St-Joseph) mardi, le 23 mars 2021 de 17h00 à 19h00

Païement de taxes



Veillez prendre note que le bureau municipal est fermé au public.

Vous devez faire parvenir vos chèques postdatés par la poste au

**750, rue St-Joseph
Saint-Louis (Québec)
J0G 1K0**

**Ou vous pouvez payer par
Accès D Desjardins à:**

St-Louis taxes

**et entrer votre numéro de matricule en enlevant les
2 derniers zéro**

Merci de votre collaboration !

À l'intérieur ce mois-ci:

- Séance
- Avis public adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité
- Avis public
- Avis important aux citoyens
- Prévention incendie
- Changement d'heure
- Opération vaccination
- Camp de jour 2021
- Offre d'emploi-Responsable de camp de jour
- Offre d'emploi-Moniteur de camp de jour
- Informations policières

Municipalité de Saint-Louis

750, rue St-Joseph

Saint-Louis Québec JoG 1K0

450-788-2631

mstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Répertoire téléphonique

Maire :

Stéphane Bernier 788-2956
mairestlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Conseillers :

Claude Dalcourt 788-2022
st_louis1@outlook.com
Jean-Claude Drolet 788-2020
st_louis2@outlook.com
Yvon Daigle 788-2635
st_louis3@outlook.com
Robert Charron 514-588-1425
st_louis4@outlook.com
Jean-Pierre Arpin 788-2726
st_louis5@outlook.com
Jacques Mathieu 788-2413
st_louis6@outlook.com



Urgence :

POMPIERS / POLICE / AMBULANCE
911

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi au jeudi :

09 h 00 à 12 h 00
13 h 30 à 16 h 00

Location de salle :

Toutes personnes désirant louer le centre récréatif de Saint-Louis doivent s'adresser à la municipalité au
450-788-2631
durant les heures d'ouverture.

Employés et autres services

Directrice générale :

Pascale Dalcourt 788-2631
Poste 2001

dgstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Secrétaire-trésorière adjointe

Guyline Lapierre 788-2631
Poste 2002

mstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Inspecteur municipal :

Richard Drapeau 779-9388
voiriestlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Inspectrice en bâtiment

Chantal St-Amant 788-2631
Poste 2003

inspecteurstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Ressource en loisirs:

Caroline Cordeau 788-2631
Poste 2005

loisirsstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Responsable de la bibliothèque :

Claudette Bonin

Contrôle animalier

SPA Drummond
1-855-472-5700

FADOQ:

Jean Trempe *Président*
788-2696
Aline Méthot *Resp. des cartes*
788-2926
Fabrique St-Louis
931, St-Edouard St-Jude
792-3943

MRC des Maskoutains

Administration générale
450-774-3141

Évaluation foncière
450-774-3143

Gestion des cours d'eau
450-774-3141

Transport adapté

450-774-8810

Transport collectif région.
450-774-3173

Développement économique

450-773-4232



Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis, tenue à la salle du conseil de Saint-Louis, le lundi, 22 février 2021, à 20h00, à laquelle séance sont présents: Messieurs les conseillers : Jean-Pierre Arpin, Robert Charron, Yvon Daigle, Claude Dalcourt, Jean-Claude Drolet et Jacques Mathieu. Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Stéphane Bernier, maire. Est aussi présente madame Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière. Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

- Que le règlement d'emprunt soit financés par obligations, tel qu'édicte par le ministère;
- D'octroyer l'émission d'obligations à la firme Valeurs mobilières Desjardins suite à l'analyse et recommandation du ministère des Finances;
- De confirmer l'engagement de Mme Caroline Cordeau au poste d'adjointe à l'administration et aux loisirs (temporaire)
- D'autoriser la directrice générale pour les accès complets à ClicSécur Entreprise (renouvellement de procuration)
- De refuser l'offre de service pour l'ingénierie et de reprendre le processus avec un devis plus concis
- D'octroyer les contrats en électricité à G. Dion et fils inc., incluant l'achat d'une génératrice usagée.

Résumé de la séance du conseil du 1er mars 2021

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis, tenue à la salle du conseil de Saint-Louis, le lundi, 1er février 2021, à 20h00, à laquelle séance sont présents: Messieurs les conseillers : Jean-Pierre Arpin, Robert Charron, Yvon Daigle, Claude Dalcourt, Jean-Claude Drolet et Jacques Mathieu. Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Stéphane Bernier, maire. Est aussi présente madame Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière. Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

- Que la séance du conseil soit tenue à huis clos tel qu'approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- D'approuver le procès-verbal du 1er février et du 22 février 2021;
- D'approuver la liste des factures à payer au montant de 101 461.96\$;
- Que les membres du conseil ont pris connaissance de l'état préappré par la directrice générale en lien avec les personnes endettées pour taxes municipales de 2018 (il n'y a pas de compte 2018 en souffrance);
- D'adopter le règlement 532-21 modifiant le règlement 527-20 pour déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'année financière 2021;
- De poursuivre la parution du journal municipal tel quel;
- D'autoriser le remboursement de 613.29\$ trop payé par le propriétaire du matricule 4676 27 4685;
- De procéder à la fermeture de l'emprunt temporaire dès le versement de l'emprunt permanent;
- D'adopter l'an 9 du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie;
- D'adopter le règlement 533-21 décrétant une dépense de 1 900 000\$ et un emprunt de 1 900 00\$ aux fins d'immobilisation du rang Prescott et du rang Chauvin;
- D'octroyer le contrat du rang Prescott à l'entreprise Pavage Drummond inc. suite à l'approbation du ministère en lien avec le règlement d'emprunt;
- D'octroyer le contrat du rang Chauvin et de la rue Du Parc à l'entreprise Pavage Drummond inc. ,suite à l'approbation du ministère en lien avec le règlement d'emprunt;
- D'approuver l'offre de service de SIMO pour la mesure des boues et l'échantillonnage et analyse complètes;
- D'adopter le règlement 534-21 déclarant une dépense de 925 000\$ aux fins d'immobilisations pour la construction d'un entrepôt de voirie.
- De mandater Monty et associé comme architecte sur le projet de l'entrepôt multiservices (voirie).

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 1^{er} mars 2021, le conseil municipal de Saint-Louis a adopté le règlement numéro 534-21 intitulé : Règlement décrétant une dépense de 925 000\$ et un emprunt de 925 000\$ aux fins d'immobilisations pour la construction d'un entrepôt multiservice (voirie).
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 534-21 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le mardi, 17 mars 2021, au bureau de la municipalité Saint-Louis, situé au 750, rue St-Joseph (port du masque et autres protocoles en lien avec la COVID19 obligatoire).
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 534-21 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 74. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 534-21 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h05 heures le 17 mars 2021, au bureau municipal de Saint-Louis situé au 750, rue St-Joseph.
6. Le règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité ou sur demande en version papier.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 1^{er} mars 2021, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;

- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale
- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 1^{er} mars 2021 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Saint-Louis, ce 2 mars 2021

Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis, tenue le 1^{er} mars 2021, le conseil a adopté les règlements :

Règlement 532-21 modifiant le règlement 527-20 pour déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2021 :

L'objet de ce règlement est de corriger une anomalie qui s'est glissée lors du calcul des taux de taxe pour les catégories résiduelles et agricoles, passant de : 0.402\$ par 100\$ à 0.4014\$ par 100\$ pour la catégorie résiduelle et de 0.296\$ par 100\$ à 0.29233\$ par 100\$ pour la catégorie agricole.

Règlement 533-21 décrétant une dépense de 1 500 000\$ et un emprunt de 1 500 000\$ aux fins d'immobilisations du rang Prescott, de la rue du Parc et du rang Chauvin.

L'objet de ce règlement est d'autoriser le conseil à effectuer un emprunt et une dépense de 1 500 000\$ sur un terme de 15 ans pour la réfection complète du rang Prescott, incluant le changement de deux ponceaux, et d'asphalter le rang Chauvin ainsi que la rue du Parc. Cette somme inclut la subvention accordée de la taxe d'assise sur l'essence (TECQ), entre autres.

Règlement 534-21 décrétant une dépense de 925 000\$ et un emprunt de 925 000\$ aux fins d'immobilisations pour la construction d'un entrepôt de voirie.

L'objet de ce règlement est d'autoriser le conseil à effectuer un emprunt et une dépense de 925 000\$ sur 20 ans afin de construire l'entrepôt de voirie sur le terrain appartenant à la municipalité, situé à l'arrière du cimetière.

Les règlements peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures normales d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Louis, ce 2 mars 2021.

Pascale Dalcourt

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis important aux citoyens



AVIS IMPORTANT

Accès interdit à tous les citoyens (À l'exception du 17 et 23 mars pour la tenue du registre et l'inscription au camp de jour) Le port du masque reste obligatoire.

Prenez note qu'aucune prise de rendez-vous aura lieu. Cette décision est basée sur les faits suivants :

Le bureau regroupe trois services importants, soit la municipalité, la régie incendie et la régie d'aqueduc. La possibilité de contamination d'une seule personne aurait pour effet de mettre en pause les trois services et pourrait avoir un impact immédiat sur le déneigement et l'eau potable.

Pour effectuer le paiement de taxes :

Vous pouvez acquitter vos paiements de taxes par

ACCÈS D Desjardins en choisissant le fournisseur :

St-Louis taxes

et entrer le numéro de matricule en prenant soin d'enlever les deux (2) derniers zéros

Où

Vous pouvez faire parvenir vos chèques postdatés à :

Municipalité de Saint-Louis

750, rue St-Joseph

Saint-Louis (Québec) J0G 1K0

Merci de votre compréhension,

La direction

Services municipaux



Inspecteur en bâtiment

L'inspecteur en bâtiment, monsieur Chantal St-Amant est disponible les MERCREDIS, sur rendez-vous, entre 8h30 et midi et de 13h00 à 16h00. Prière de communiquer avec elle au 450-788-2631 poste **2003** avant de vous présenter.

Merci de votre collaboration

Inspecteur municipal & voirie

En cas d'urgence ou pour une demande de fermeture de l'eau à un chalet ou une maison, vous pouvez communiquer avec notre inspecteur municipal au 450-779-9388

Récupération de piles au bureau municipal:

Vous n'avez qu'à déposer vos piles au bureau municipal durant les heures d'ouvertures. Les piles acceptées sont: AA, AAA, C, D et 9 volts.

Feu en plein air

Vous devez faire la demande pour un permis de feu auprès de Monsieur Jacques Mathieu au 450-788-2413



Régie d'aqueduc



AVIS IMPORTANT

La Régie d'Aqueduc Richelieu Centre demande la collaboration de tous les contribuables.

En effet, le compteur intérieur et/ou le lecteur à distance à l'extérieur doivent toujours être accessibles afin de permettre au coordonnateur de la Régie d'effectuer les réparations en tout temps,

SPA de Drummond

- Vous en avez assez des chiens errants sur votre terrain et de leurs matières fécales ?
- Vous en avez assez des aboiements incessants de jour ou de nuit ?
- Vous pouvez porter plainte à SPA Drummond en composant le **1-855-472-5700**.
- Pour une urgence les samedis et dimanches, contactez la Sûreté du Québec





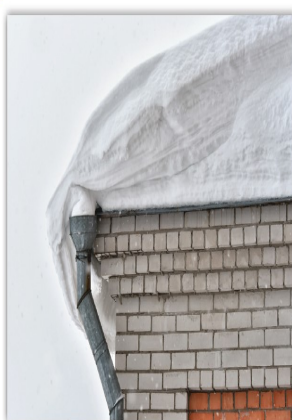
CONSEILS DE PRÉVENTION

SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION INCENDIE

Mars 2021

Sécurité à la maison – Avez-vous déneigé votre toiture?

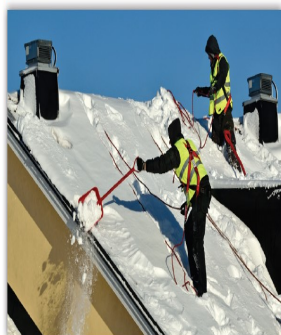
Bien que la majorité des toits des habitations d'ici soient conçus pour supporter la neige de nos hivers, il faut être particulièrement vigilant lors de bordées exceptionnelles. En effet, lorsque d'importantes quantités de neige mélangées à de la glace s'accumulent, notamment sur les toitures et les abris d'auto, le poids engendré peut causer des dommages regrettables. Une épaisseur de 60 cm (24 po) de neige accumulée ou 60 cm (24 po) de neige fraîche peut peser autant que 27 kg (60 livres) par pied carré de toiture. C'est au-delà du maximum de neige recommandé sur un toit.



► Quand déneiger votre toiture?

Pour éviter les tracas, il est important d'être attentif aux phénomènes suivants:

- Présence de plus de:
 - ✱ 25 à 30 cm (10 à 12 pouces) de neige fraîche;
 - ✱ 7 à 12 cm (3 à 5 pouces) de neige compactée, mouillée;
 - ✱ 3 cm (1 pouce) de glace (une mince couche de glace de 2,5 cm (1 po) équivaut à 30 cm (12 po) de neige fraîche);
- Apparition de fissures dans les murs;
- Frottement des portes ou portes qui ne ferment plus à l'intérieur;
- Craquements inhabituels;
- Déformation d'un plafond.



Il est recommandé de prendre l'habitude de déneiger son toit au fur à mesure afin d'éviter l'accumulation. Dès les premières neiges, vous pouvez commencer à mettre à l'agenda d'aller faire un tour à l'extérieur pour donner un peu d'amour à votre maison!

► Comment déneiger votre toiture?

Travailler à partir du sol à l'aide d'un râteau de toit muni d'un manche télescopique;

Travailler à partir du toit en vous munissant de protections antichute appropriées: un harnais et un point d'ancrage;

Et si vous n'êtes pas à l'aise de le faire vous-même ou avez des doutes, pas de soucis! Vous pouvez toujours confier cette tâche à des professionnels.

► Quoi déneiger en plus du toit?

Pour prévenir les infiltrations d'eau, surveillez les amoncellements de neige près des fondations, des fenêtres, des margelles et des descentes à proximité du sol. Ces endroits devraient être libérés régulièrement des accumulations. Aussi, les galeries, escaliers, allées, trottoirs et sorties d'urgence, entre autres, devraient être déneigés et déglacés afin d'éviter les chutes de piétons et de permettre les évacuations d'urgence.

Enfin, si vous avez un abri d'auto, n'oubliez pas de déneiger le toit de la structure, de l'extérieur, à l'aide d'un râteau à neige.



Sauteriez-vous sans parachute?

Alors pourquoi dormir sans avertisseur de fumée?



MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure



Une campagne du Service régional de prévention incendie



MRC des Maskoutains
805, avenue du Palais
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5C6

Pour plus d'informations,
nous vous invitons à nous contacter à:
incendie@mrcmaskoutains.qc.ca
téléphone: 450 774-3134

ou à vous rendre sur le site Internet de la
MRC des Maskoutains au:
mrcmaskoutains.qc.ca.



Prévention incendie



Changement d'heure du printemps: dans la nuit du 13 au 14 mars 2021

Enfin, de la clarté en fin de journée!

Signe que le printemps approche tranquillement, le Québec passera à l'heure avancée de l'Est, ce dimanche 14 mars.

À 2h du matin dans la nuit de samedi à dimanche, on avance l'horloge à 3h.

N'oubliez pas de changer l'heure de vos montres et les piles de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone cette fin de semaine.



La Régie Intermunicipale de Protection Incendie Louis-Aimé-Massue en profite pour demander à la population de vérifier les détecteurs de fumée.

Les citoyens sont invités à vérifier les piles de leurs avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Cette pratique est privilégiée deux fois par année, soit aux changements d'heure.

De plus, un avertisseur doit être remplacé à la date indiquée sur le boîtier, si aucune date n'est inscrite, s'il est endommagé ou s'il n'émet aucun signal après le changement de piles.

On est dans l'obligation de remplacer un avertisseur défectueux tel que le précise le règlement municipal sur la prévention des incendies.

On demande aussi d'installer un avertisseur de monoxyde de carbone si on est équipé d'un appareil à combustion ou si un garage est annexé à une maison ou un logement.

Opération de vaccination

Aide-mémoire – début de la vaccination



L'opération de vaccination contre la COVID-19

- La vaccination contre la COVID-19 est faite par étapes.
- Elle est réservée aux personnes faisant partie des **groupes prioritaires** pour le moment. Les vaccins sont disponibles graduellement.

Groupe admissible

- **Personnes de 85 ans et plus**
(année de naissance 1936 ou avant)
- La **prise de rendez-vous est obligatoire.**
- La séquence de vaccination prévue dans votre région doit être suivie.

Précision :

Une personne qui accompagne une personne de 85 ans et plus lors de sa vaccination pourrait se faire vacciner en même temps si elle respecte les critères suivants :

- Elle est âgée de 70 ans et plus.
- Elle est présente 3 jours par semaine ou plus en soutien à son proche de plus de 85 ans.

Un seul accompagnateur peut se faire vacciner par personne de plus de 85 ans.

La vaccination à domicile n'est pas possible.

Si la personne ne fait pas partie du groupe en cours de vaccination :

- Elle doit éviter de téléphoner ou de se présenter sur place pour se faire vacciner.
- Elle sera informée au moment opportun lorsque son groupe d'âge pourra commencer la prise de rendez-vous.

La prise de rendez-vous

Début de la prise de rendez-vous **25 février, à 8 h**, partout au Québec.

- Rendez-vous en ligne (sur le Web) : **Québec.ca/vaccinCOVID**
- Rendez-vous téléphonique : **1 877 644-4545**

La prise de rendez-vous en ligne doit, dans la mesure du possible, être privilégiée.

Sites de vaccination :

- Acton Vale, Boucherville (2), Longueuil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Hyacinthe, Saint-Bruno-de-Montarville, Sorel-Tracy.

Si la personne a des questions de santé sur la vaccination :
référez-la au 8-1-1



Calendrier des collectes et des activités

MARS							AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	^R 3	4	5	6				^O 1	2	3	
7	8	9	^O 10	^O 11	12	13	4	5	6	^O 7	^O 8	9	10
14	15	16	^R 17	18	19	20	11	12	13	^R 14	^O 15	16	17
21	22	23	^O 24	25	26	27	18	19	20	^O 21	^O 22	23	24
28	29	30	^R 31				25	26	27	^R 28	^O 29	30	

● Déchet ● Recyclable ● Organique ● Férié, collecte reportée
○ Collecte des résidus domestiques dangereux (voir section **AUTRES SERVICES** à l'endos) ○ Collecte des gros rebuts
Les bacs verts et les bacs bruns sont la propriété de la municipalité et doivent rester sur place lors d'un déménagement.

CAMP DE JOUR 2021

Inscription pour le camp de jour 2021:

La municipalité de Saint-Louis vous offre la possibilité d'embellir votre été en inscrivant vos enfants au camp de jour pour l'été 2021.



Plusieurs activités s'offriront à eux tout au long de l'été afin de les divertir durant leur vacances.

Inscrivez-vous en grand nombre !

Âge requis: Enfant de 5 à 12 ans

Coût : 295\$ pour le 1^{er} enfant, 280\$ pour les enfants suivants d'une même famille

Date du camp de jour : Du 28 juin au 13 août 2021

Horaire : Le camp est ouvert de 9 h 00 à 16 h 00

Service de garde : Le service est ouvert de 7 h 00 à 9 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 00 au coût de 2\$/heure et par enfant.

Inscription: Au bureau municipale le mardi, 23 mars 2021 de 17h00 à 19h00



Offre d'emploi—Responsable de camp de jour

Sous la responsabilité de l'adjointe à l'administration et aux loisirs, le responsable doit veiller au bon déroulement des activités du camp de jour et en assurer la sécurité.

- Assurer le bon déroulement des activités
- Organiser les activités selon le calendrier et fournir aux moniteurs les ressources disponibles;
- Coordonner les sorties (formation des équipes, recrutement des adultes bénévoles, etc.)
- Coordonner, encadrer et soutenir le personnel
- Agir à titre d'intermédiaire entre la direction, le personnel et les parents
- Gestion de risque (incluant SST) et de crise;
- Effectuer toutes autres tâches connexes

Profil recherché: 2 ans d'expérience dans un poste similaire

Formation RCR

Formation en accompagnement un atout.

Les personnes intéressées par l'offre d'emploi doivent faire parvenir leur curriculum vitae par la poste ou par courriel d'ici le 23 avril à 16 h 00.

Concours : Responsable de camp de jour
 Municipalité de Saint-Louis
 Adresse postale : 750, rue St-Joseph
 St-Louis, Québec J0G 1K0
 Adresse courriel : mstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca
 Téléphone : 450-788-2631

Note : Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Seules les personnes retenues pour entrevue seront contactées.

Offre d'emploi—Moniteur de camp de jour

Tu es une personne dynamique, tu aimes les enfants, tu as de l'imagination, tu as beaucoup de patience, tu es âgée de 15 ans et plus, tu retournes à l'école l'an prochain et tu as peut-être un cours en gardien averti ou une formation en secourisme ?

Tu es peut-être la personne que l'on recherche !

La municipalité est à la recherche de moniteur, à temps plein du 28 juin au 14 août 2020.

Les personnes intéressées par l'offre d'emploi doivent faire parvenir leur curriculum vitae par la poste ou par courriel d'ici le 23 avril à 16 h 00.



Concours : Moniteur de camp de jour
Municipalité de Saint-Louis
Adresse postale : 750, rue St-Joseph
St-Louis, Québec J0G 1K0
Adresse courriel : mstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca
Téléphone : 450-788-2631

Note : Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Seules les personnes retenues pour entrevue seront contactées.





MISE EN GARDE – VOL D'IDENTITÉ (PRESTATIONS FRAUDULEUSES)

La Sûreté du Québec vous invite à la vigilance en vous rappelant les bons réflexes à adopter pour vous prémunir d'un vol d'identité.

De plus en plus de vols d'identité sont commis relativement à des demandes frauduleuses de prestations diverses auprès d'organismes gouvernementaux (p. ex. les prestations canadiennes d'urgence ou les prestations d'assurance-emploi). Il est important de savoir que la fraude ne prend pas de pause.

Comment se protéger?

- Ne donnez jamais vos renseignements personnels ou vos informations bancaires lors d'un contact non sollicité, peu importe le moyen (par courriel, texto, compte de médias sociaux ou par téléphone).
- Vérifiez la validité de toute demande qui vous est adressée d'une source sûre (p. ex. sur un site web sécurisé ou une facture officielle).
- Vérifiez les paramètres de sécurité et de confidentialité de tous vos comptes, appareils et connexions. Consultez les mesures à prendre sur le site [Pensezcybersécurité.ca](https://www.pensezcybersécurité.ca).

Comment détecter un vol d'identité?

- ☑ Consultez sur une base régulière vos relevés de comptes bancaires et vos relevés de cartes de crédit (conteste immédiatement tout achat qui vous est inconnu).
- ☑ Consultez également vos informations fiscales, afin de détecter toute anomalie auprès des agences gouvernementales aux niveaux provincial et fédéral.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

Des prestations ont été frauduleusement demandées en votre nom?

1. Selon votre situation de fraude :

Pour des prestations liées à la COVID-19, consultez les directives sur le site de l'Agence du revenu du Canada, ou composez le 1 833 966-2099.

Pour des prestations liées aux programmes administrés par Revenu Québec, composez le 1 800 267-6299 ou formulez une [plainte en ligne](#).

<https://www.sq.gouv.qc.ca> 911 310-4141

2. Communiquez avec la Sûreté du Québec au 310-4141 ou *4141 (cellulaire) ou votre service de police local.

Consultez les fiches [Aide-mémoire - Vous êtes victime d'une fraude?](#) et [Aide-mémoire - Prise de plainte pour fraude](#) sur le site web de la Sûreté du Québec @[signalement fraude](#).

3. Signalez la fraude auprès du [Centre antifraude du Canada](#) ou composez le 1 888 495-8501.

-30-

Sergente Karine Picard
Coordonnatrice locale en police de proximité
Poste MRC des Maskoutains

Le 1^{er} mars constitue la date butoir pour le premier tour des demandes d'admission au cégep. Les demandes d'admission à la formation professionnelle (DEP) doivent être effectuées sensiblement la même date, sauf pour les programmes en entrée continue, par exemple en secrétariat. Certains centres de formation professionnelle peuvent accepter les candidatures jusqu'à ce qu'un cours soit complet s'il n'y a pas eu assez de demandes à la date limite.

Préalables scolaires

Certains programmes collégiaux exigent des préalables scolaires qui ne sont pas obligatoires pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES). Prenons l'exemple de la technique en inhalothérapie, qui exige les sciences physiques enrichies de 4^e secondaire ainsi que la chimie de 5^e secondaire : il nous arrive de rencontrer des adultes déçus de constater qu'ils n'ont pas les préalables exigés pour la formation collégiale qui les intéresse. Cette réalité peut devenir un obstacle pour eux, car ils voient le processus de retour aux études beaucoup plus long et laborieux. D'un autre point de vue, cette situation peut devenir une opportunité de remettre son cerveau en « mode apprentissage » lorsque l'adulte a quitté les bancs d'école depuis quelques années.

Formation générale aux adultes à distance

Différentes voies peuvent être choisies afin d'obtenir les préalables requis. Selon la situation particulière de l'individu, il est possible que la formation à distance représente l'avenue privilégiée pour obtenir les cours manquants. Avec le Centre de Formation des Maskoutains, tous les cours à options qui sont des préalables collégiaux sont offerts avec la formation à distance, et les examens peuvent se dérouler à Saint-Hyacinthe et à Acton Vale. Cette option peut faciliter notamment la conciliation travail-famille-études.

Programme Tremplin DEC

Dans d'autres cas, il nous arrive de proposer à nos clients d'intégrer le Tremplin DEC au cégep de leur choix. Ce programme permet de compléter les cours de mise à niveau obligatoires pour répondre aux conditions particulières du programme choisi. Il permet également d'avancer dans les cours de base au cégep et d'explorer plus concrètement les domaines d'intérêt pour chacun.

Afin de vous accompagner dans un processus de retour aux études ou de vous renseigner à propos d'un programme scolaire particulier, une conseillère en information scolaire et professionnelle est disponible gratuitement et peut vous rencontrer directement dans votre municipalité. Vous n'avez qu'à communiquer avec Audrey Gatineau par courriel, par téléphone ou sur Facebook (Audrey Gatineau Pro). Vous pourrez ensuite déterminer avec elle le moment qui vous convient le mieux pour une rencontre en virtuel ou en présence.

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle

audrey.gatineau@cssh.qc.ca

450 773-8401, poste 6731

Audrey Gatineau Pro





Transport adapté et collectif régional

Malgré le contexte de la Covid-19, le service de transport adapté et collectif régional de la MRC des Maskoutains demeure toujours en fonction. Pour la santé et la sécurité de tous, les mesures sanitaires recommandées par le gouvernement sont dûment appliquées à bord de tous les véhicules utilisés.

Nous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2021, l'horaire du service de transport adapté et collectif régional a été bonifié afin d'offrir plus de possibilités de déplacements à la population de son territoire. Les tarifs des cartes multipassage ont également été modifiés, tandis que ceux du passage simple demeurent inchangés.

Zone	Mode de paiement	Tarif par passage
1	Passage simple	3,25 \$
	Carte multipassage (10 passages)	27,00 \$
2	Passage simple	3,80 \$
	Carte multipassage (10 passages)	33,00 \$
3	Passage simple	4,30 \$
	Carte multipassage (10 passages)	39,00 \$

- Zone 1 : Saint-Hyacinthe
- Zone 2 : La Présentation, Saint-Pie, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Damase, Saint-Dominique, Sainte-Madeleine, Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Liboire, Saint-Simon
- Zone 3 : Saint-Bernard-de-Michandville, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Jude, Saint-Hugues, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Valérien-de-Milton

Service à la clientèle : 450 774-3170 ou infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca

La MRC vous informe

Février 2021



Une vision commune en immigration

La mobilisation du milieu à l'occasion de la mise en œuvre du projet Une MRC en action pour la promotion de l'immigration a permis de dégager une vision commune pour notre territoire, soit : « Être une région accueillante et inclusive, reconnaissant la richesse de la diversité culturelle et édifant un milieu de vie attractif et engagé pour un développement dynamique ouvert à tous ».

Depuis le début de ce projet amorcé en 2017 avec trois principaux partenaires soit Espace carrière, Forum-2020 et la Maison de la famille des Maskoutains, la MRC a travaillé sur trois axes : intégration et inclusion; implication du milieu politique et culture et échanges interculturels.

L'une des activités a consisté à la mise en place de plusieurs groupes de discussion d'employeurs et d'employés, ce qui a permis de recueillir des informations, de répertorier des bonnes pratiques et de réfléchir aux défis à venir. Tout cela a été colligé dans le Guide d'accueil et d'intégration pour une MRC interculturelle.

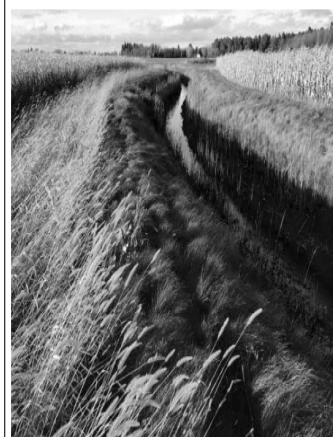


Vous pouvez vous procurer un exemplaire du Guide d'accueil et d'intégration pour une MRC interculturelle en vous présentant au 795, avenue du Palais (au transport) ou le consulter en ligne à mrcmaskoutains.qc.ca/immigration. Pour toute autre information concernant ce projet, contactez M^{me} Élyse Simard au 450 774-3160 ou à esimard@mrcmaskoutains.qc.ca.

Un nouveau service à la MRC

La MRC a annoncé récemment la création du Service régional d'accompagnement et d'inspection instauré pour veiller à l'application des dispositions relatives aux bandes riveraines contenues dans son Schéma d'aménagement révisé et dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Quinze municipalités bénéficieront de ce nouveau service qui comptera deux employés : un inspecteur des rives et un conseiller à l'aménagement des rives. Leur travail s'effectuera en zone agricole seulement.



Le conseiller sera chargé d'informer et de guider les propriétaires riverains sur les bonnes pratiques associées à l'aménagement des rives et en matière de réglementation.

L'inspecteur sera responsable de l'application des règlements et de la législation concernant la conformité des bandes riveraines pour la protection des rives. Il pourra émettre des constats d'infraction, si nécessaire.

Pour plus d'information à propos de ce service, contacter notre conseiller à l'aménagement des rives, M. Félix-Antoine D'Autray Tarte au 450 774-3159.

Pour des informations et conseils sur les bandes riveraines, visiter le site Internet de la MRC.

Information : Denyse Bégin, agente de communication, au 450 768-3001.

Rendez-vous sur mrcmaskoutains.qc.ca ou  MRC des Maskoutains pour tous les détails.

JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100

Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7

450 742-3781

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com



COMPLICE des initiatives de sa communauté, **Desjardins** est fier d'apporter son appui aux activités de la région.



450 746 7000



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir

RÉFÉREZ-NOUS UN AMI ET OBTENEZ
**1 MOIS DE SERVICE(S)
GRATUIT(S)!***



Complétez le formulaire dans l'espace client sur notre site Internet et obtenez gratuitement les services auxquels votre ami s'est abonné pendant 1 mois!

*Certaines conditions s'appliquent. Consultez notre site Internet pour tous les détails.

Cooptel  Explorer
l'inattendu
1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca